



APPEL URGENT Février 2026 SOUDAN - « Celui que j'ai fait décapiter, Jean, le voilà ressuscité ! » Mc 6, 14 -29

Fiche d'un pays en guerre : République majoritairement musulmane de 1,886 Mio km² et 50,45 Mio d'habitants. Sa plus grande ville: Omdourman. Capitale de jure: Khartoum et de facto : [Port-Soudan](#), où les institutions siègent à nouveau depuis la [quatrième guerre civile soudanaise](#) (2023). Les forces armées (FAS) dirigées par **Abdel Fattah al-Burhan** -Président [contesté] du **Conseil de souveraineté de transition-** s'opposent aux **Forces de soutien rapide** (FSR), émanation des *Janjaweed*, paramilitaires dirigés par Mohamed Hamdan **Dogolo** (nom de guerre, **Hemedti**). En 2023, les [Émirats arabes unis](#) ont été accusés d'avoir fourni un soutien financier et de procurer des armes aux FSR du [général Hemedti](#).

Selon les analystes, le conflit se déroule simultanément aux niveaux local, national et régional, en raison de facteurs propres à chaque communauté. De part et d'autre, les griefs non apaisés débouchent sur des violences souvent d'une extrême brutalité. Leurs conséquences sont dévastatrices. Au niveau national, les FAS et les FSR, ainsi qu'une myriade de milices et d'acteurs civils -de l'un ou l'autre camp- s'affrontent. A telle enseigne que le Soudan s'est empêtré dans des rivalités géopolitiques entre groupes régionaux : d'un côté les alignés sur l'Arabie saoudite, le Qatar, la Turquie et l'Égypte, et de l'autre, un bloc associé aux Émirats arabes unis et à Israël. Cependant, le Soudan n'apparaît pas comme une préoccupation prioritaire sur la scène internationale.

Bilan: plus de 13 millions de personnes déracinées ; 9,3 millions de [déplacés internes](#) ; la faim ...

Depuis le début de la guerre au Soudan en avril 2023, les membres de la société civile- en particulier les avocats et les défenseurs des droits humains- sont pris pour cibles tant par les Forces armées soudanaises (FAS) que par les Forces de soutien rapide (FSR). L'affaire d'**Abubakr Mansour Abdela**, avocat engagé de Singa- chef-lieu de l'État méridional de Sannar- illustre cette répression. Connue pour son assistance juridique aux victimes, il choisit de se rendre à Singa l'été 2024 pour distribuer gratuitement des médicaments et ce, malgré la prise de la localité par les FSR.

Un procès inique et une condamnation à mort

Le 25 novembre 2024, au lendemain de la reconquête par les FAS de la ville sur les rives du Nil bleu, **Abubakr Mansour Abdela** est arrêté à son domicile, brutalisé devant sa famille, puis détenu dans une base militaire. Après dix jours à la garnison de Singa, il est transféré à Sennar, où il subit des interrogatoires jusqu'à son procès, le 30 avril 2025. Bien que des preuves attestent son innocence, il est condamné à vingt ans de prison et à une forte amende pour une prétendue collaboration avec les FSR.

Bien qu'opposé à la guerre et ne soutenant aucun camp, il est considéré comme une cible politique. Le 5 octobre 2025, à l'issue d'un procès en appel dépourvu des garanties les plus élémentaires, il est condamné à mort par pendaison. Le verdict est rendu sans notification préalable à la défense, sans possibilité pour celle-ci d'assister à l'audience ou de présenter les preuves requises. L'avocat d'**Abubakr Mansour Abdela**, Maître Aboubakr Al-Mahi, sera ensuite arrêté.

Une répression généralisée contre la société civile

L'affaire d'**Abubakr Mansour Abdela** s'inscrit dans la répression généralisée contre la société civile. Dans tout le pays, ceux qui documentent les exactions sont menacés, arrêtés arbitrairement, condamnés à l'issue de procédures iniques et quelquefois tout simplement exécutés par les FAS comme par les FSR, en violation flagrante des engagements internationaux du Soudan.

Le 12 octobre 2025, Mary Lawlor, Rapporteur spéciale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, a dénoncé la condamnation «barbare» d'**Abubakr Mansour Abdela** et a exhorté les autorités soudanaises à annuler la sentence et à abandonner les charges retenues contre lui, en représailles à son travail pacifique. Cela fait maintenant quatre mois qu'**Abubakr Mansour Abdela** vit dans l'angoisse d'une possible exécution. Dans le monde entier, des avocats et des associations de défense des droits humains se mobilisent pour faire annuler sa condamnation. L'ACAT-France est engagée dans cette mobilisation et, désormais, l'ACAT- Belgique. (Source : ACAT-France)

Le Soudan a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture- cette dernière seulement en 2021 et avec des réserves-. La crucifixion y reste pratiquée.